

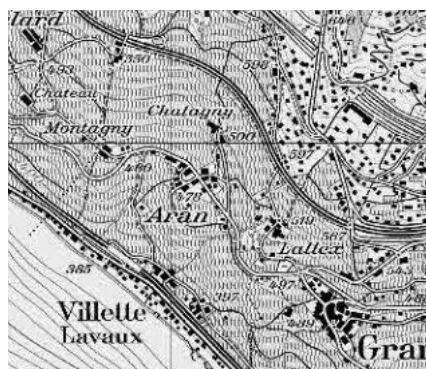


Photo aérienne Bruno Pellandini 2008, © OFC, Berne

Noyau viticole caché derrière un monticule et blotti au sein du coteau formant un cirque. Silhouette marquée par une rangée de maisons vigneronnes en amont. Remarquable domaine de Montagny, à l'écart.



Carte Siegfried 1873



Carte nationale 2009

#### Village

×	×	×	Qualités de situation
×	×	✓	Qualités spatiales
×	×		Qualités historico-architecturales

**Aran**

Commune de Bourg-en-Lavaux, district de Lavaux-Oron, canton de Vaud



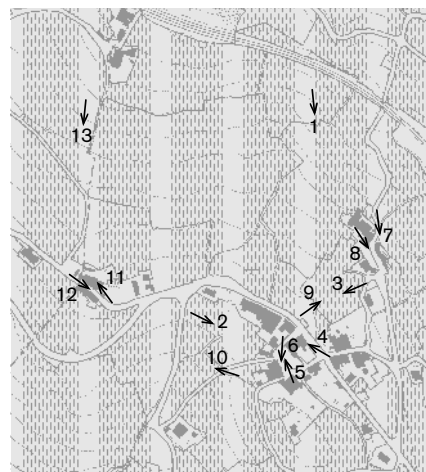
1



2



3



Base du plan: PB-MO 1: 5 000, Etabli sur la base des données cadastrales, Autorisation de l'Office de l'information sur le territoire - Vaud N° 06/2014  
Emplacement des prises de vue 1: 10 000  
Photographies 2009 : 1, 2, 4, 5, 7-13  
Photographies 2012 : 3, 6



4 Maison de commune, 1863



5



6



7 Chatagny



8

**Aran**

Commune de Bourg-en-Lavaux, district de Lavaux-Oron, canton de Vaud



9



10 Domaine de Montagny



Base du plan: PE 1: 5 000, Etabli sur la données cadastrales, Autorisation de l'Office de l'information sur le territoire - Vaud N° 06/2014



**P Périmètre, E Ensemble, PE Périmètre environnant,  
EE Echappée dans l'environnement, EI Elément individuel**

Type	Numéro	Désignation	Catégorie d'inventaire	Qualité spatiale	Qualité hist.-arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	Perturbation	Photo n°
P	1	Composante principale implantée au niveau d'une légère rupture de pente, structurée par une boucle de voirie bordée de maisons vigneronnes, 1 <sup>re</sup> m. 17 <sup>e</sup> -fin 19 <sup>e</sup> s., animée par quelques fontaines	A	×	/	×	A			1-6
	1.0.1	Salle polyvalente, précédée d'un préau en terrasse, marquant l'entrée occidentale de l'entité, fin années 1990						o		1-3
EI	1.0.2	Maison de commune et école signalée par un clocheton, plan en L, façades de deux niveaux dotées d'ouvertures régulières, 1863				×	A			1-4
E	0.1	Domaine de Montagny, maison vigneronne composée de divers corps, contrefort, pierres apparentes, toit à croupes, 1549 ; ponctué de quelques platanes nouveaux, fort caractère pittoresque, remarquable panorama	A	×	×	×	A			3,10-13
E	0.2	Groupe au lieu-dit Chatagny, maisons vigneronnes contiguës formant un front en contre-haut de la composante d'origine, dès 1 <sup>re</sup> m. 18 <sup>e</sup> -dernier t. 19 <sup>e</sup> s.	AB	×	/	×	A			7-9
EE	I	Coteau viticole en terrasses formant un cirque dans lequel prennent place les entités bâties, ponctué de domaines	a			×	a			1-3,9,10,13
	0.0.1	Habitations individuelles entourées de jardins, implantées dans un espace sensible à proximité du domaine de Montagny, déb. 20 <sup>e</sup> s./vers 1960						o		3,10
	0.0.2	Habitations individuelles grignotant le coteau viticole, dès années 1960						o		1
	0.0.3	Ruisseaux dévalant le coteau						o		
PE	II	Monticule couvert de vignes, ponctué au sommet d'une maison individuelle des années 1960 avec jardin arborisé, au pied duquel est blottie la composante d'origine	a			×	a			1
	0.0.4	Petit groupement viticole du Daley isolé en contre-haut, fondé en 1392, en partie sur la commune de Lutry						o		
	0.0.5	Limite avec la commune de Lutry						o		
	0.0.6	Villette (village d'importance régionale, ne fait pas partie de l'Inventaire fédéral)						o		
	0.0.7	Ligne de chemin de fer Lausanne-Brigue, 1861						o		
	0.0.8	Grandvaux (village d'importance nationale)						o		1
	0.0.9	Ligne de chemin de fer Lausanne-Berne, en partie masquée par un front de sapins et soutenue par des contreforts en pierre, 1862						o		9

## Développement de l'agglomération

Histoire et évolution du site

Greffé au sein du coteau viticole de Lavaux, le village d'Aran est situé à mi-chemin entre les petites villes de Lutry et Cully.

Les premières mentions de la localité apparurent sous la forme d'Eramus en 993, d'Erans en 1142 puis son nom évolua, pour devenir Arant en 1210 et Arans en 1238. On ignore cependant son étymologie. L'appellation des petits groupes environnants, Chatagny et Montagny, provient respectivement de châtaignier, en référence aux arbres qui laissèrent plus tard place à la vigne, et du nom de personne gallo-romain Montanus, dont le suffixe -anum indique qu'il s'agit de la propriété de ce dernier.

Dès le milieu du 11<sup>e</sup> siècle, la circonscription de Villette, dont Aran faisait partie, constituait l'une des quatre grandes paroisses de Lavaux qui dépendaient de l'évêché de Lausanne. Bien qu'étant situé sur les terres lausannoises, le village relevait au 12<sup>e</sup> siècle de l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais. Il est mentionné qu'un domaine viticole, dit de Montagny et qui appartenait à la famille de Palézieux, passa en 1181 aux mains de l'abbaye en question, puis en 1584, il est attesté que le « mas » de ce lieu-dit, à l'origine une maison forte, devint propriété de la ville de Payerne. La maison de Cossonay détenait également des biens sur le territoire qui passèrent ensuite à la maison de Savoie. On signale aussi qu'à cette époque des vignes devinrent des possessions de l'Abbaye de Hauterive. Dès 1228, l'église de Villette, citée en 1134 et dédiée à saint Saturnin, était paroissiale et desservait les localités de Cully, Grandvaux, Epesses, Forel, Rieux et Villette. Ainsi, en 1368, on relève que les « hommes d'Arans » chevauchaient dans l'armée de l'évêque de Lausanne sous le drapeau de la paroisse de Villette. Au 14<sup>e</sup> siècle, une structure communale vit le jour ; Aran, Chenaux, Cully, Curson, Epesses, Grandvaux, Rieux et Villette furent alors régies par des confréries, à savoir des corporations religieuses puis civiles, qui s'occupèrent des écoles, de l'assistance et des routes. Ce sont ces mêmes types d'associations qui furent à l'origine des défrichements et de la création de vignobles en Lavaux, sans doute au cours du 12<sup>e</sup> siècle

déjà. En 1444, Aran contribua aux frais d'entretien des portes et de la muraille de Cully, éléments défensifs qui valurent à cette dernière le statut de ville.

Dès la Réforme et jusqu'à la Révolution vaudoise, Aran appartient au bailliage de Lausanne. En 1540, Villette devenu une commune, dont le village d'Aran faisait partie et dont il suivit par conséquent les mutations historiques, fut divisé par Berne en quatre « Quarts », c'est-à-dire en communautés bénéficiant d'une certaine autonomie locale. Aran fut rattaché au Quart dit « de delà », lui-même divisé en « Tiers » répartis entre Aran, Villette et Chatagny. Chaque Quart était administré par un Conseil de Bourgeois Confrères. Le village d'Aran comptait douze feux en 1576, soit environ une centaine de personnes. Sa population atteint un pic en 1594 avec 130 habitants, avant de baisser à 70 personnes en 1605.

Après une grande réorganisation de la commune de Villette, qui eut lieu entre 1658 et 1663, les pouvoirs politiques et administratifs passèrent définitivement aux confréries ou bourgeoisies qui géraient les Quarts. A la fin du 17<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie d'Aran et Chatagny s'apparentait à une société semi-privée d'intérêt public composée de huit confrères, d'un banneret, d'un secrétaire et d'un gouverneur. La Grande Commune de Villette gardait la charge de certaines tâches, telles que la gérance des biens communs (fours, noyers, vignes, prés, bois) ainsi que l'ouverture et la clôture des pâturages. Un abattoir bourgeois est également attesté au 17<sup>e</sup> siècle. Une importante partie des pouvoirs ayant été confiée aux bourgeoisies, la Grande Commune de Villette ne parvint pas à contrer la volonté de chacune des communautés de gagner leur autonomie. C'est pourquoi en 1824, celle-ci fut divisée en six communes, à savoir Cully, Epesses, Forel, Grandvaux, Rieux et Villette. A cette époque, le territoire de cette dernière prit la forme d'une longue bande étroite qui dévalait le coteau de 700 à 390 mètres d'altitude. Le terroir était divisé en deux secteurs, toujours distincts aujourd'hui, à savoir une zone agricole en amont et une seconde, viticole celle-ci, avec le vignoble en terrasses. Partagées entre plusieurs communes, les forêts furent source de nombreux conflits. Dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'aménagement de la route du Lac – qui entre dans la

catégorie des routes cantonales de première classe – constitua une amélioration conséquente des voies de communication entre Lausanne et Vevey puisque autrefois, seules de petites routes souvent escarpées permettaient d'effectuer la traversée de Lavaux. D'importants axes de circulation firent en outre leur apparition, avec l'ouverture de la ligne de chemin de fer du Simplon en 1861, reliant Lausanne à Brigue en longeant le lac, et celle de la ligne Lausanne–Berne en 1862, située 500 mètres plus en amont. Ces deux voies marquèrent fortement le paysage, en coupant le coteau de manière parallèle. Ces améliorations furent bénéfiques pour la production du vin, l'une des activités principales de la localité, en facilitant le transport des marchandises, mais n'eurent qu'une influence mesurée sur la courbe d'évolution de la population ; alors qu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la commune de Villette, à laquelle Aran appartenait toujours, comptait 288 habitants, ce chiffre oscilla, durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, entre 294 résidents en 1870, son niveau le plus bas durant cette période, et 340 personnes en 1900.

Sur la première édition de la carte Siegfried de 1873, tous les principaux composants d'Aran sont déjà présents ; la cellule structurée autour d'une boucle de voirie, avec la Maison de commune – comprenant l'école – construite en 1863, un petit groupe formant un front linéaire en contre-haut, au lieu-dit Chatagny, ainsi que le domaine de Montagny, isolé, plus à l'ouest, le tout entouré de vignes délimitées par le chemin de fer dans leur partie supérieure. Encore plus haut, le domaine du Daley, fondé en 1293, se détache en constituant un petit amas isolé.

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, le bâti du village d'Aran ne connut pas une forte croissance, bien que l'évolution de la population de la commune de Villette dans son ensemble augmentât, totalisant 336 habitants en 1920, 387 en 1950, 452 en 1970 et 564 en 2000. La majeure partie du développement résidentiel de celle-ci se cantonna aux rives du lac, conservant la substance et l'emprise d'origine des cellules d'Aran situées dans le vignoble. Seules quelques maisons individuelles apparues dans les années 1960 au sein du coteau et la salle polyvalente construite en 1990 à l'entrée occidentale de la composante principale modifièrent

légèrement sa silhouette. En 1964, Aran devint le chef-lieu de Villette et installa le siège des autorités dans la Maison de commune. En 1985, les vigneron de la commune, totalisant une trentaine de producteurs à cette époque, créèrent le Caveau de l'association des vigneron dans le même bâtiment, dans le but de promouvoir leurs vins. A la même époque, on dénombrait encore sept exploitants de productions agricoles intensives dans le haut de l'agglomération, ainsi qu'une laiterie, société coopérative en activité jusqu'en 2011.

En 2011, les communes de Villette, Cully, Epesses, Grandvaux et Riex fusionnèrent pour former celle de Bourg-en-Lavaux. Le nombre d'habitants décupla quasiment, totalisant 5010 personnes en 2012, population en majorité pendulaire travaillant dans les deux centres urbains voisins, Lausanne à l'ouest et Vevey à l'est. La viticulture représentait toujours à cette date l'activité principale du site.

### Le site actuel

Relations spatiales entre les composantes du site

Situé à quelques centaines de mètres au-dessus de Villette, dans un pli de terrain qui forme comme un large cirque, le bâti d'Aran apparaît comme blotti au creux du versant et protégé au sud-est par une petite éminence qui le cache de la vue depuis le lac. Sa silhouette semble ainsi se tapir dans le vignoble qui s'étage en terrasses à mi-hauteur du coteau. Elle se particularise par le domaine de Montagny, situé au contraire sur un épaulement du terrain à l'ouest, plaçant cette cellule en position isolée d'avant-poste. Trois composantes bâties se distinguent au sein du coteau : le groupement principal (1), structuré par une boucle de voirie et constitué essentiellement de maisons vigneronnes s'échelonnant de la première moitié du 17<sup>e</sup> à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le groupe de Chatagny (0.2), construit entre la première moitié du 18<sup>e</sup> et le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle, qui forme un front linéaire situé en contre-haut de la première composante, et le domaine de Montagny (0.1), qui comporte une maison vigneronne du 16<sup>e</sup> siècle divisée en différents corps de bâtiment et qui possède un cachet magnifique. Toutes ces entités ne seraient pas aussi bien mises en valeur sans l'omniprésence d'un vignoble

bien préservé (I), qui permet au bâti de se détacher clairement du paysage. Le monticule (II) surmonté d'une maison individuelle module encore fortement l'avant-plan de la composante principale.

Le tissu principal (1) est implanté au niveau d'une légère rupture de pente. Le bâti présente essentiellement des maisons vigneronnes de trois, voire quatre niveaux, donc assez hautes, orientant indifféremment leurs façades pignon ou gouttereau face au lac, de manière à profiter du dégagement et de la vue. Il est réparti de part et d'autre de la route de la Petite-Corniche, qui coupe horizontalement le coteau. Une voirie particulière formant une boucle articule la partie inférieure de la cellule. Le bâti y est disposé de manière régulière en un amas discontinu, qui, vu du ciel, forme également un cercle. Le croisement oriental de cette route avec la route de la Petite-Corniche est marqué par une fontaine bordée de deux petits platanes, d'un côté, et par un grand bâtiment utilitaire récent, de l'autre. De ce point de vue, des jardins ceints d'un mur – qui correspondent à une partie de la surface intérieure de la boucle – se distinguent très nettement. Ils constituent un espace intermédiaire d'autant plus important que le dégagement ainsi créé permet de mettre en évidence les bâtiments disposés tout autour en arc de cercle. En outre, le dénivelé qui forme à cet endroit comme une petite cuvette est clairement perceptible. La disposition des maisons vigneronnes complétées de petites dépendances et d'annexes ne suit aucune logique particulière, si ce n'est la courbe de cette rue qu'elles épousent rigoureusement, générant une certaine cohérence malgré la diversité des hauteurs et des types de bâtiments. Au croisement occidental de cette boucle avec la route de la Petite-Corniche s'élève la Maison de commune et école de 1863 (1.0.2), un bâtiment de trois niveaux articulé en L surmonté d'un clocheton. Cet unique élément vertical émergeant du reste des toitures constitue un point de repère marquant pour la silhouette du bâti. A l'ouest, un préau en terrasse, d'où l'on peut jouir d'une vue remarquable sur le coteau et le Léman, crée la transition avec la salle polyvalente de 1990 (1.0.1). Implantée le long de la rue de la Petite-Corniche, elle marque l'entrée nord-ouest de la composante. Bien que son architecture témoigne d'un souci d'intégration, en respectant le gabarit des bâtiments environnants

et leurs types de toiture, en bâtière et à demi-croupe, il reste que cette construction constitue une modification de l'emprise du bâti d'origine. Aux abords de l'entité, une bande de jardins et de vergers crée un espace tampon entre les éléments construits et le vignoble. Une maison située au premier plan, à la limite méridionale de la composante principale, attire l'attention du fait qu'elle a été passablement transformée ; l'adjonction de balcons massifs représente une intervention qui, si elle venait à se reproduire, pourrait diminuer les qualités de la substance bâtie dans son entier.

En amont de la route de la Petite-Corniche, un court axe perpendiculaire gravit le coteau, créant une structure montante bordée par des bâtiments implantés de manière contiguë. Ces rangées disposées au ras de la chaussée constituent un espace-rue serré et marqué par les gouttereaux qui s'échelonnent graduellement en suivant l'ascension de la pente en direction du nord-est. Ce chemin conduit à la petite cellule dite de Chatagny, située en amont.

Le groupe établi dans ce lieu-dit (0.2) constitue la limite supérieure de la localité. Depuis le lac, alors que la composante principale est en partie masquée par le monticule au premier plan, cette cellule se distingue au contraire particulièrement bien en amont. Elle est reconnaissable par le front horizontal que dessinent les quelques maisons vigneronnes avec ruraux disposées approximativement dans le même axe nord-ouest/sud-est. L'orientation de leurs façades en direction du lac constitue le point commun de ces bâtiments construits entre le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle. Il en résulte une alternance de pignons et gouttereaux s'ouvrant sur le panorama, qui module de manière intéressante la silhouette de ce groupe. Le chemin d'accès qui gravit tranquillement le coteau coupe le bâti en se faufilant entre deux rangées, avant de se lancer de manière téméraire à l'assaut du vignoble. Hormis la présence d'une maison individuelle apparue dans les années 1960 au premier plan de l'entité, la substance s'avère bien conservée et dégage une certaine authenticité. Au pied des façades, voire parfois en amont, des jardins s'étagent en terrasses, formant des espaces verts distincts du vignoble.

Plus à l'ouest, établi à flanc de coteau sur un épaulement du versant, le domaine de Montagny (0.1) apparaît isolé, comparativement aux deux autres composantes qui forment une masse uniforme. Ce domaine viticole comprend une maison vigneronne remontant à 1549 constituée de trois corps, dont l'un est surmonté d'un haut toit à croupes qui marque la silhouette de l'entité. Les façades sont dotées d'intéressantes fenêtres gothiques. Ces bâtiments génèrent une rangée faisant front au lac, au pied de laquelle passe la route d'accès. En aval de cette petite desserte prennent place les dépendances viticoles disposées de manière similaire en formant une séquence contiguë ; il s'agit de trois ruraux de gabarit inférieur à celui des constructions formant la rangée située en amont. Le double front ainsi généré constitue un espace-rue d'une qualité spatiale remarquable, en raison du caractère pittoresque qui s'en dégage, des quelques platanes nouveaux, qui, telles des sculptures, créent une animation au ras des façades, et des nombreux points de vue exceptionnels qui s'ouvrent sur le coteau et le Léman, notamment dans l'axe de perspective de la rue en direction du nord-ouest et du sud-est. A l'est de ce double front, au creux d'une courbe qu'opère le coteau, se tiennent deux habitations individuelles entourées de jardins, l'une datant du début du 20<sup>e</sup> siècle, l'autre des années 1960 (0.0.1). Bien qu'étant implantées à l'écart du bâti d'origine de la cellule et ceintes d'espaces verts arborisés, ces maisons s'inscrivent néanmoins dans un espace sensible, en bordure immédiate d'une cellule extrêmement bien préservée (0.1). De nouvelles constructions dans ce secteur sont donc à éviter, de manière à garantir la lisibilité des abords du domaine de Montagny.

### Le vignoble

Toute la silhouette de la localité ne serait rien sans l'omniprésence de la vigne tapissant uniformément le coteau (I). Le vignoble constitue en effet l'élément fondamental de l'histoire et du développement du site, marquant le paysage par l'échelonnement des charmus, raison pour laquelle il se doit d'être préservé. Quelques éléments se détachent du coteau : une série de maisons individuelles datant des années 1960 (0.0.2), grappillant et altérant la lisibilité des entités d'origine, tant au premier qu'au second plan et deux cours d'eau canalisés (0.0.3) dans sa partie inférieure.

Quant à la ligne de chemin de fer qui coupe la frange supérieure du site (0.0.9), elle est soutenue par des contreforts visibles et est bordée d'un front de pins. Contre cette voie ferrée est accolé le groupement du Daley (0.0.4), situé bien à l'écart des autres composantes et par conséquent peu visible. Au pied du coteau, quasiment au bord du lac, se tient le village de Villette (0.0.6) traversé par la ligne de chemin de fer du Simplon (0.0.7).

Au sud-est de la composante principale, un monticule (II), qui couvre le coteau et domine le tissu principal, comme mentionné plus haut, émerge de ce vaste tapis vert. Il est couvert de vignes sur le flanc exposé au soleil, tandis qu'à l'arrière, sur le pan descendant sur la composante bâtie, s'étendent des jardins arborisés et des vergers. Une maison individuelle des années 1960 perchée à son sommet est masquée par un massif de grands arbres, ce qui en atténue quelque peu la présence. Étant donné la visibilité de cette éminence, toute nouvelle construction devrait être évitée sur cet espace. Au sud-est de la composante principale, le monticule (II), qui couvre le coteau et domine le tissu principal, émerge de ce vaste tapis vert..

### Qualification

Appréciation du village dans le cadre régional

×	×	×	Qualités de situation
---	---	---	-----------------------

Qualités de situation prépondérantes du village viticole en raison de sa position, caractéristique de celle des localités en Lavaux : entités bâties implantées de manière dispersée au cœur d'une vaste étendue remarquablement bien préservée de vignobles en terrasses. Silhouette marquée par la topographie particulière qui forme à cet endroit un cirque ; la composante principale est blottie au sein du vignoble au niveau d'une légère rupture de pente, tandis que le domaine de Montagny se détache isolé en saillie à flanc de coteau. Monticule arborisé formant une barrière visuelle depuis la route de la Petite-Corniche et constituant un fort accent visuel dans le paysage. Remarquable vue plongeante sur le Léman et les Alpes.

## Aran

Commune de Bourg-en-Lavaux, district de Lavaux-Oron, canton de Vaud

### Qualités spatiales

Qualités spatiales évidentes en raison de la répartition de deux composantes bâties formant un double front horizontal ; l'entité d'origine, en aval, et la petite cellule secondaire dite de Chatagny, en amont. Cellule de Montagny, se tenant à part sur l'épaule que forme le coteau, dégageant un fort caractère pittoresque. Entité principale groupée au pied du monticule et structurée autour d'une boucle de voirie. Intéressant espace intermédiaire, notamment au cœur du noyau et quelques fontaines agrémentant l'espace-rue. Clocheton de la Maison de commune et école formant un point de repère dominant les toitures. Salle polyvalente de 1990 formant une extension du tissu d'origine à l'ouest, diminuant le caractère compact du bâti.

### Qualités historico-architecturales

Qualités historico-architecturales évidentes grâce à la présence de maisons vigneronnes s'échelonnant de la première moitié du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, qui forment un tissu homogène, et à celle de la Maison de commune-école de 1863, bâtiment qui se distingue de la composante principale par son clocheton. A l'écart du noyau, remarquable domaine viticole de Montagny constitué d'une maison vigneronne remontant à 1549 et de dépendances.

2<sup>e</sup> version 10.2012/che

Photos numériques : 2009, 2012  
Deborah Chevalier, Aline Henchoz

Coordonnées du site  
544.045/149.887

Mandant  
Office fédéral de la culture OFC  
Section patrimoine culturel et monuments  
historiques

Mandataire  
inventare.ch GmbH

ISOS  
Inventaire fédéral des sites construits  
d'importance nationale à protéger  
en Suisse